

LEGIFRANCE

Site officiel du gouvernement

Accessible gratuitement

Droit français, européen et international

La législation

La jurisprudence

Le JORF (Journal officiel de la république française)

La Constitution

LA PAGE D'ACCUEIL

Accès aux raccourcis de recherche par source

The screenshot shows the home page of the Légifrance website. At the top left is the French Republic logo and the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'Légifrance'. Below this is the motto 'Liberté Égalité Fraternité' and the tagline 'Le service public de la diffusion du droit'. To the right are navigation links: 'DROIT NATIONAL EN VIGUEUR', 'PUBLICATIONS OFFICIELLES', 'AUTOUR DE LA LOI', 'Droit et jurisprudence de l'Union européenne', and 'Droit international'. A teal callout box points to the 'PUBLICATIONS OFFICIELLES' link with the text 'Accès aux raccourcis de recherche par source'. Below the navigation is a search bar area with a teal callout box containing the text 'Zone de recherche simple et filtres'. The search bar includes a dropdown menu with 'Tous les contenus' and 'Dans tous les champs', a search input field with the placeholder 'Rechercher un mot, une expression, une référence ...', and a search button. A link for 'RECHERCHE AVANCÉE' is also present. Below the search bar is a section for the 'Journal officiel de la République Française (JORF)'. A teal callout box points to this section with the text 'Accès au JORF du mois ou par date'. This section displays a grid of JORF issues from October 2020, such as 'JORF n° 0261 du 27 octobre 2020'. To the right of the grid is a search box for JORF by date or period, with a date format 'JJ/MM/AAAA' and a search button labeled 'Afficher les résultats'.

la page d'accueil et ses principaux raccourcis

Légifrance
Le service public de la diffusion du droit

DROIT NATIONAL EN VIGUEUR | PUBLICATIONS OFFICIELLES | AUTOUR DE LA LOI | Droit et jurisprudence de l'Union européenne | Droit international

CONSTITUTION ▾ | CODES | TEXTES CONSOLIDÉS | JURISPRUDENCE ▾ | CIRCULAIRES ET INSTRUCTIONS | ACCORDS COLLECTIFS ▾

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** **Légifrance**
*Liberté
Égalité
Fraternité* Le service public de la diffusion du droit

Informations de mises à jour | Gestion des cookies | Nous contacter

DROIT NATIONAL EN VIGUEUR | **PUBLICATIONS OFFICIELLES** | AUTOUR DE LA LOI | Droit et jurisprudence de l'Union européenne | Droit international


BULLETINS OFFICIELS | BULLETINS OFFICIELS DES CONVENTIONS COLLECTIVES | JOURNAL OFFICIEL | DÉBATS PARLEMENTAIRES | QUESTIONS ÉCRITES PARLEMENTAIRES | DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

En recherche simple

Dans Tous les contenus :

Sélectionnez le type de source vous recherchez :

Jurisprudence : 

Législation :  

Effectuer une recherche dans :

Tous les contenus ^ Dans tous les champs v Rechercher un mot, une expression, une référence ... 

Sélectionner un fonds

 Codes	 Textes consolidés	 Journal officiel
 Circulaires et instructions	 Jurisprudence constitutionnelle	 Jurisprudence administrative
 Jurisprudence judiciaire	 Jurisprudence financière	 Accords de branche et conventions collectives
 Accords d'entreprise	 CNIL	 Tous les contenus ✓

Recherche avancée

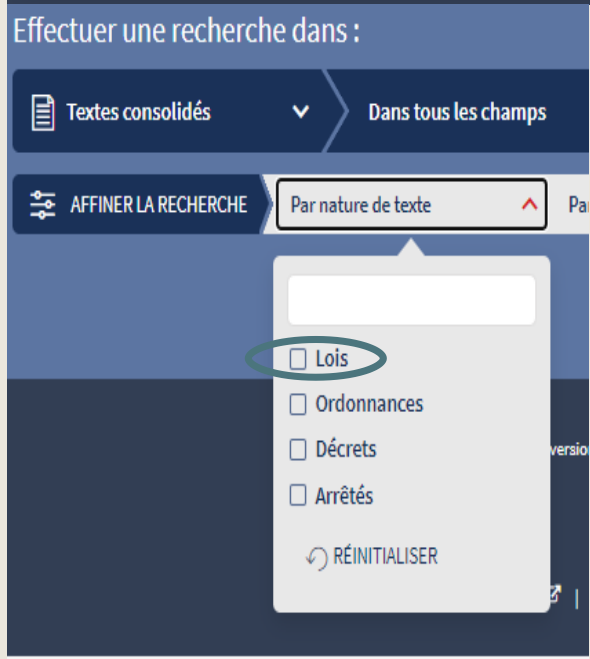
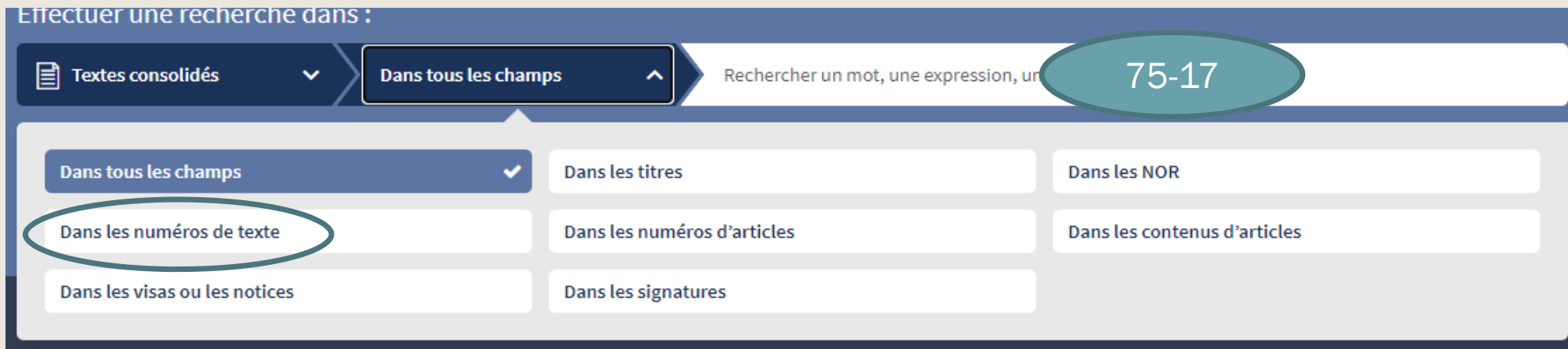
444 

Dans les codes : Art 242 du Code Civil

Les différents champs : Dans les titres / les tables des matières / dans les numéros d'articles / dans les contenus d'articles

The screenshot shows the search interface of the French legal database. At the top, there is a breadcrumb 'Autour de la loi'. Below it, the search scope is set to 'Codes' and 'Dans tous les champs'. The search input field contains the number '242'. To the right of the input field is a search button with a magnifying glass icon and the text 'Lancer la recherche'. Below the search bar, there is a filter section 'AFFINER LA RECHERCHE' with a dropdown menu set to 'Par nom de code'. A list of codes is displayed, with 'Code civil' selected and circled. Other codes in the list include 'Code du cinéma et de l'image animée', 'Code de la commande publique', 'Code de commerce', 'Code des communes', and 'Code des communes de la Nouvelle-Calédonie'. At the bottom of the filter section, there is a 'RÉINITIALISER' button. The page footer contains various links and accessibility information.

Dans les textes consolidés :



1/ Choisir le champs
2/ La nature du texte
3/La barre de recherche :
indiquer un mot / expression
/numéro / date
4/ Lancer la recherche

Ex : Loi 75-17

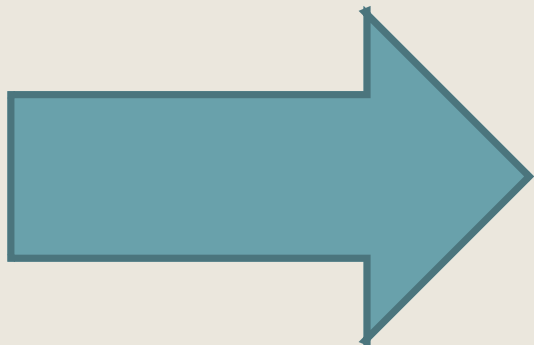
Textes consolidés :

« La consolidation des textes consiste lorsqu'un article de texte (ou de code) est modifié, à le réécrire en y intégrant la modification apportée. Les versions modifiées ou abrogées sont présentes dans le fonds documentaire au même titre que les versions en vigueur. »
(<https://www.data.gouv.fr/>)

Affichage des résultats



The screenshot displays a search interface with a sidebar on the left and a main results area on the right. The sidebar is titled "VOTRE RECHERCHE" and contains a section "TEXTES CONSOLIDÉS" with a dropdown menu "Dans les numéros de texte" set to "75-17". Below this are buttons for "Relancer la recherche" and "Passer en recherche avancée". The main area shows "1 résultat(s) trouvé(s)" and a search result for "Loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de la grossesse". The result includes links for "Version initiale" and "Version consolidée", and a "Numéro de texte" field with "75-17" highlighted. A pagination bar at the bottom of the result shows "1" on a blue background.



Par numéro de texte et nature du texte vous n'aurez qu'un seul résultat ,, « Un numéro pour une loi »
Cliquez sur le titre pour lire le texte intégral de la loi

La Constitution

Informations de mises à jour | Gestion des cookies | Nous contacter

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **Légifrance**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

DROIT NATIONAL EN VIGUEUR | PUBLICATIONS OFFICIELLES | AUTOUR DE LA LOI | Droit et jurisprudence de l'Union européenne | Droit international

CONSTITUTION ▾ | CODES | TEXTES CONSOLIDÉS | JURISPRUDENCE ▾ | CIRCULAIRES ET INSTRUCTIONS | ACCORDS COLLECTIFS ▾

🏠 > [Droit national en vigueur](#) > Constitution

Effectuer une recherche dans :

Tous les contenus ▾ Dans tous les champs ▾

RECHERCHE AVANCÉE

Constitution

- > [Constitution du 4 octobre 1958](#)
- > [Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789](#)
- > [Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946](#)
- > [Charte de l'environnement](#)

En sélectionnant un article, vous avez accès aux différentes versions et à des liens relatifs : Exemple Art 6

> **Article 6** Modifié par [LOI constitutionnelle n°2008-724 du 23 juillet...](#) - art. 3

Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct.

Nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par une loi organique.

Versions ^

Article 6 de la constitution du 4 octobre 1958 Comparer

2008 - 1 version

Version en vigueur depuis le 25 juillet 2008

> Modifié par [LOI constitutionnelle n°2008-724 du 23 juillet...](#) - art. 3

2000 - 1 version

1962 - 1 version

1958 - 1 version

Vous pouvez retrouver les anciennes versions en cliquant sur l'année souhaitée et avec le cadre comparer : accéder à la partie modifiée du texte

COMPARER : Vous indique ce qui a été modifié dans la nouvelle version en vigueur en vert avec un +

Constitution du 4 octobre 1958 ✕

Modifications de l'article 6

[Imprimer](#)

Version en vigueur du 03 octobre 2000 au 25 juillet 20... Version en vigueur à partir du 25 juillet 2008 ▼

Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct.	Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct.
Les modalités d'application du présent article sont fixées par une loi organique.	Les modalités d'application du présent article sont fixées par une loi organique.

+ Nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs.

Par les liens relatifs, vous accédez aux textes législatifs qui permettent la mise en application de l'article de la constitution que vous consultez

Pour finir

- LEGIFRANCE est le seul site où vous pouvez consulter la Constitution en texte intégral,
- Pour vos recherches , il faut absolument éviter de vous lancer dans une recherche dans tout le fonds :
- Posez vous les bonnes questions :

Je cherche quoi ?

Jurisprudence , législation , un texte bien précis

Ais-je un numéro de texte ? Des mots du titre ?

- Pour des recherches thématiques ,il est préférable d'utiliser des bases de données d'éditeurs Dalloz ou lexis 360 pour avoir accès à la doctrine

Exercez - vous avec ces quelques questions :

Exercices de prise en main

Retrouvez

- L'article 210 du code civil
- LOI constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République (1)
- Décret n° 2020-1220 du 5 octobre 2020 relatif à l'entrée en vigueur immédiate d'un arrêté
- Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946